

[Texte]

Ms Mitchell: Mr. Chairman, we have our caucus executive meeting every day at 9 a.m. It would be better for our representatives if the committing meeting were at 9.30 a.m., if that's possible.

Mr. Ricard: I appreciate that it is at 9.30 a.m. instead of 9 a.m.

The Chairman: The next meeting will be on Tuesday, March 31, at 9.30 a.m. We will have the officials for either discussion or clause-by-clause, depending on how the discussion goes. Agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Thank you. It has been a very efficient meeting. I hope they all go this well.

Tuesday, March 31, 1992

• 0939

The Chairman: Quorum being present, I'll call the meeting to order.

This is Legislative Committee B meeting on Bill C-51 and Bill C-52.

Mr. Murphy (Churchill): I, along with other members of the committee and the Minister of Indian Affairs received a letter from Bill Erasmus, the national chief of the Dene, expressing some concerns with the legislation. This legislation passed fairly quickly through the House of Commons during second reading. I believe it would be in the best interests of all concerned if we gave the representative of the Dene Nation until some time between now and our break at the end of next week to appear before the committee to explain their concerns about the legislation. After that, on behalf of the New Democratic Party caucus, I would undertake that we do clause-by-clause study. I think it's very important, especially in the present constitutional climate, that we give representatives of the Dene Nation an opportunity to appear before we go into clause-by-clause study.

• 0940

Mr. Reid (St. John's East): Mr. Chairman, on behalf of the government, I'm prepared to do that. I recognize, as Mr. Murphy has said, these times demand that we be as sensitive as we can. I appreciate the commitment that we will deal with this before the break. I think we should offer Mr. Erasmus the opportunity to appear as a witness. I want to point out that the concerns in the letter that he raised are concerns that either have been or will be met.

For the record, I want to point out that there have been at least seven different opportunities and occasions where consultation has proceeded directly with the Dene, as well as extensive consultation with the Government of the Northwest Territories. They have raised concerns that the department is very cognizant of, and these are legitimate concerns. They are encouraging us to go ahead with the legislation, so I think we should give them the opportunity to appear. But we will want to deal with this before April 11.

[Traduction]

Mme Mitchell: Monsieur le président, nous tenons la réunion de notre caucus directeur tous les jours à 9 heures. Si c'est possible il serait préférable que la séance du comité débute à 9h30.

M. Ricard: Je préfère aussi que ce soit à 9h30 plutôt qu'à 9 heures.

Le président: Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 31 mars à 9h30. Les fonctionnaires seront là, pour participer à la discussion ou à l'examen article par article, selon le déroulement de la discussion. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci. Ce fut une séance très efficace. J'espère que toutes les réunions se dérouleront de la même façon.

Le mardi 31 mars 1992

Le président: Puisque nous avons le quorum, la séance est ouverte.

Il s'agit d'une réunion du Comité législatif B sur les projets de loi C-51 et C-52.

M. Murphy (Churchill): Comme d'autres membres du comité et comme le ministre des Affaires indiennes, j'ai reçu une lettre au sujet de ce projet de loi du chef national des Dénés, Bill Erasmus. Ce projet de loi a été adopté assez rapidement à la Chambre des communes en deuxième lecture. Je crois que tout le monde aurait intérêt à ce que l'on permette aux représentants de la Nation Déné de venir expliquer au comité ce qui les inquiète au sujet de ces projets de loi avant que nous n'ajournions pour le congé de Pâques. Après quoi, au nom du groupe néo-démocrate, je propose que nous passions à l'étude article par article. Je crois qu'il est très important, en particulier dans le climat constitutionnel actuel, de donner aux représentants de la Nation Déné la possibilité de comparaître avant que nous ne passions à l'étude article par article.

M. Reid (St. John's-Est): Monsieur le président, au nom de la majorité, je suis prêt à accepter. Je reconnais, comme l'a dit M. Murphy, qu'en cette période nous devons nous montrer aussi prudents que possible. Je remarque que l'on demande que cela se fasse avant que nous n'ajournions la semaine prochaine. J'estime que nous pouvons offrir à M. Erasmus la possibilité de comparaître. Je signale toutefois que les préoccupations dont il nous entretient dans sa lettre ont fait l'objet d'amendements ou le feront.

Je signale aussi qu'à sept occasions différentes, il y a eu des consultations directes avec les Déné et que nous avons eu, d'autre part, d'importantes consultations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le ministère est donc tout à fait au courant et juge ces préoccupations légitimes. Les Déné nous encouragent à faire adopter ces projets de loi et je pense qu'il est normal que nous leur offrions la possibilité de comparaître. Nous aimerions toutefois que cela se fasse avant le 11 avril.